ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Credit lyonnais

Question écrite n° 50348

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur les consequences de la restructuration du Credit lyonnais pour les villes moyennes de province, a la suite du naufrage financier de cette banque publique. C'est ainsi que dans le departement de la Savoie, le Credit lyonnais a ferme ses agences de Challes-les-Eaux, Saint-Michel-de-Maurienne, Cognin, et envisage de fermer son agence de Chambery, avenue de Turin. Pour la totalite de la vallee de la Maurienne, le Credit lyonnais ne compte plus qu'une agence a Saint-Jean-de-Maurienne. A Chambery, ou se trouvait l'essentiel de l'implantation de cette banque pour les services a la population et aux entreprises et collectivites des deux departements savoyards, le Credit lyonnais a deja supprime 46 emplois directs, 16 emplois supplementaires etant supprimes chez les sous-traitants effectuant les travaux de lecture des cheques, postmarquage des cheques, compensation, transport de cheques... Au-dela de ces mesures, dans le cadre de sa direction regionale Rhone-Alpes Auvergne, le Credit lyonnais envisage de supprimer maintenant les points d'appui commerciaux de Chambery, Valence et Saint-Etienne au benefice d'une concentration des services sur Lyon et Grenoble, au mepris de toute logique d'amenagement du territoire, mais aussi de toute logique economique, puisque la disparition de services tels que le service exportation, le service succession en outre contribuera a une evasion de clientele. Une autre organisation dans le cadre d'une structure de reseau avec la specialisation des points et d'appuis commerciaux de chaque ville etait cependant possible, permettant le maintien de l'activite et de l'emploi. Il demande donc au Gouvernement de bien vouloir obtenir des dirigeants du Credit lyonnais la prise en compte des consequences locales de leur decision et une meilleure analyse des propositions faites par les acteurs locaux, d'autant que ceux-ci n'ont pas de responsabilites dans la situation actuelle de cette banque. D'une maniere plus generale, il constate que le mouvement de concentration bancaire, sans doute necessaire pour garder une competitivite au niveau international, a tres souvent comme consequence d'eloigner les centres de decision des particuliers et des entreprises. Ce phenomene qui touche des departements entiers peut avoir des consequences graves en creant des zones de « non-prets » a terme, si cette tendance se poursuit. Il souhaite donc qu'une reflexion s'engage entre le ministere et la profession bancaire sur le role des banques dans le soutien au developpement economique local, notamment dans les zones prioritaires d'amenagement du territoire.

Données clés

Auteur : M. Bouvard Michel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50348
Rubrique : Banques et etablissements financiers
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1738